



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six juillet à dix-huit heures,
Le conseil municipal de la commune de DOUBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 11 juillet 2024

Nombre de Conseillers :
En exercice 10
Présents 8
Procurations 2
Votants 10

Étaient présents : Mmes Irene LEBEAU, Gaelle JOSSINET, Corinne THERIC, MM Christian RAGUES, Renaud ESCANDE, Jean-Luc ALBE, Jean-Claude THION, Laurent BALSAN.

Absents excusés : MM. Marc SAUVAIRE, Jean-Marie PONCELET

Procuration : SAUVAIRE Marc à BALSAN Lauret, PONCELET Jean-Marie à RAGUES Christian.

Vote :

Pour : 10

Abstention :

Contre :

**INDEMNITES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION 24 DU 06 AVRIL 2024**

La délibération n°48 du 08 juin 2024 portant sur les indemnités des membres du conseil municipal comportait une erreur de plume. Cette délibération, outre le montant des indemnités, abrogeait la délibération n°24 du 26 avril 2024. Or, cette délibération étant illégale, il convenait de la retirer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retire la délibération n°24 du 06 avril 2024, confirme les taux délibérés le 08 juin 2024 et charge Mme le maire de signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, le 26 juillet 2024

Mme le Maire
Irène LEBEAU

